



FCATR 2014-2016

NOUVEAU DISPOSITIF

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier



ENVELOPPE FCATR 2014-2016

1^{ère} part = PART VARIABLE ANNUELLE
fixée chaque année lors du DOB,
sur la base du Pacte Financier et Fiscal
100 000 € pour 2014

2^{ème} part = PART FIXE CONSOLIDÉE
redéploiement des fonds NCR
100 000 €/an 2014-2016

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

DISPOSITIF FCATR 2014-2016

Le FAD :
**Fonds d'Accompagnement
au Développement**

Le FAR :
Fonds d'Accompagnement Rural
Pour les communes de – 300 hab.
Choix à opérer entre FAD ou FAR

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Le FAD : **Fonds d'Accompagnement au Développement**

- Volet 1 " Economie "
- Volet 2 " Matériels "
- Volet 3 " Services intercommunaux "
- Volet 4 " Solidarités communautaire "
- Volet 5 " Mobilité "
- Volet 6 " Patrimoine "

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 1 - Economie

Bénéficiaires : 21 communes (sans distinction de pôles)

- Opérations d'investissement (seuls les bâtiments sont éligibles)
- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement

• **Dotation de base et Dotation additionnelle :**

- si travaux < 100 000 € HT = dotation de base de 30 000 €
- si travaux > 100 000 € HT = dotation additionnelle de péréquation
 - 5 000 € (Longuefuye, Fromentières, Saint-Sulpice, Ménil, St Laurent des Mortiers, Daon)
 - 7 500 € (Laigné, Ampoigné, Peuton, Houssay, Origné, Marigné-Peuton, St Denis d'Anjou)
 - 10 000 € (Coudray, Loigné sur Mayenne, Chemazé, Gennes sur Glaise, Argenton Notre Dame, St Michel de Feins, Bierné, Chatelain)

- Plancher de travaux = 7 500 € HT
- Pas de limite du nbre de dossiers

Dans la limite de l'enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

→ **Dispositif transitoire** = dossiers "santé" éligibles dans l'attente du DLS (Diagnostic Local de Santé) et du SCOT

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 2 - Matériels

Bénéficiaires :

- 23 communes (intégration des pôles relais + Azé et Saint-Fort)
- Regroupement minimum de 3 communes
- Achat par les communes ou par la Cté de Communes avec mise à disposition (contre redevance).

- Matériels éligibles : gros matériel technique roulant (véhicules exclus)
- Enveloppe maxi par groupement = 30 000 € TTC
- Valeur unitaire du matériel = minimum 3 000 € TTC
- Si achat par la Cté de Communes = Versement d'une redevance égale à 1/25^{ème} du coût HT des acquisitions pendant 5 ans / Utilisation, Gestion et Entretien par les communes
- Pas de limite du nbre de dossiers

Dans la limite de l'enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 3 - Services Intercommunaux

Bénéficiaires :

21 communes = Regroupement de 2 communes OU MO unique avec participation d'autres communes au fonctionnement de l'équipement

- Opérations d'investissement « services publics » (avec justification de la participation au fonctionnement)
- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
- **Subvention maximum de 30 000 €**
- Plancher de travaux = 7 500 € HT
- Maximum 2 dossiers

Dans la limite de l'enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 4 - Solidarité Communautaire

Bénéficiaires : **21 communes (intégration des pôles relais)**

- Opérations d'investissement sur 4 thématiques cibles :
 - **Lecture publique : acquisition fonds de livres**
 Montant de l'aide = population INSEE x 1,55 € avec 2 critères =
 - existence d'un budget municipal dédié de minimum 1,20 €/an/hab sur les 2 derniers exercices
 - rédaction d'un projet documentaire par les bénévoles en concertation avec le biblio. du Pays
 - **Stratégie : Etudes d'aménagement, de faisabilité pour des projets structurants**
 - **Bâtiments publics : Mise aux normes imposées par la loi (accessibilité...)**
 - **Environnement : Economies d'énergie sur bâtiments existants (25 % d'éco.)**
- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
- Subvention maximum de 5 000 € à 10 000 € (péréquation)
- Plancher des dépenses = 3 000 € HT
- **Maximum 2 dossiers**

Dans la limite de l'enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 5 - MOBILITES

Bénéficiaires : les 23 communes (Hors Château-Gontier)

- Opérations éligibles :
 - liaisons douces d'interconnexion extra-urbaines, ou urbaines mais inscrites dans un schéma directeur d'interconnexion
 - mobilier urbain lié à la mobilité
- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
- Subvention maximum de 30 000 €
- Plancher des dépenses = 3 000 € HT
- Maximum 2 dossiers

Dans la limite de l'enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 6 - PATRIMOINE

Bénéficiaires : 23 communes (hors Château-Gontier)

- Opérations éligibles :
 - Restauration du patrimoine rural de qualité et de proximité, référencé à l'inventaire du Conseil Général de la Mayenne, et/ou sélectionné par la délégation mayennaise de la Fondation du Patrimoine (cf convention de partenariat).
- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
- Subvention maximum de 5 000 € à 10 000 € (péréquation)
- Plancher des dépenses = 3 000 € HT
- Maximum 2 dossiers

Dans la limite d'une enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Le FAR :
Fonds d'Accompagnement Rural
Pour les communes de – 300 hab.
FAD & FAR non cumulable

3 volets

→ **Volet A =**

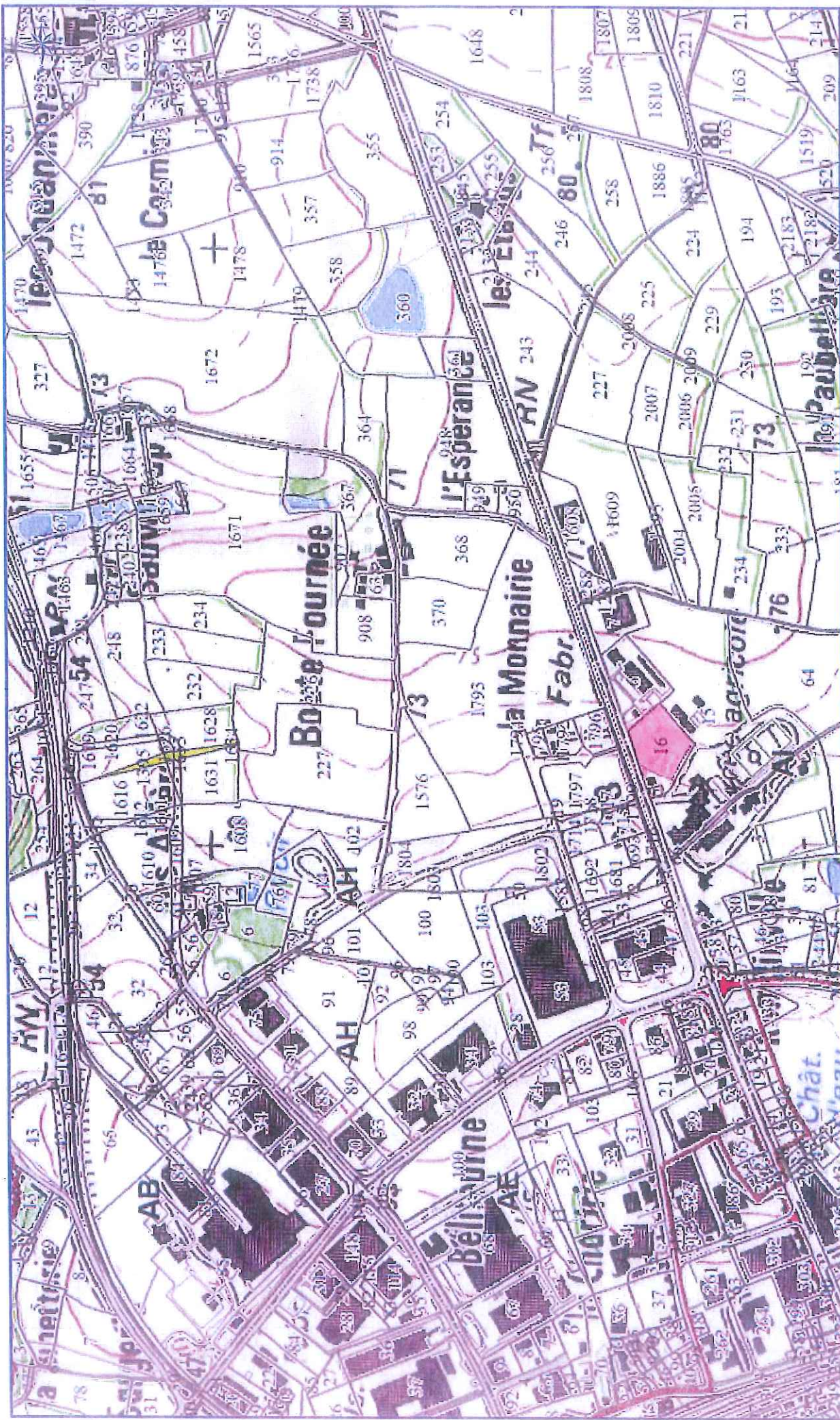
- Aide sur des projets d'investissement, à hauteur de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
- Plancher des dépenses = 3 000 € HT
- Subvention maximum de 7 000 €* à 10 000 €* (péréquation) : 7 000 € (St-Sulpice, St Laurent des Mortiers), 8 500 € (Peuton), 10 000 € (Argenton NDame, St Michel de Feins)

* Enveloppe maxi sur la durée du dispositif

→ **Volet B = « Volet Matériels »**
(non limitatif) – selon les conditions définies au volet 2 du FAD

→ **Volet C = « Volet Lecture publique »** : acquisition fonds de livres
(non limitatif) – selon les conditions définies au volet 4 du FAD

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier



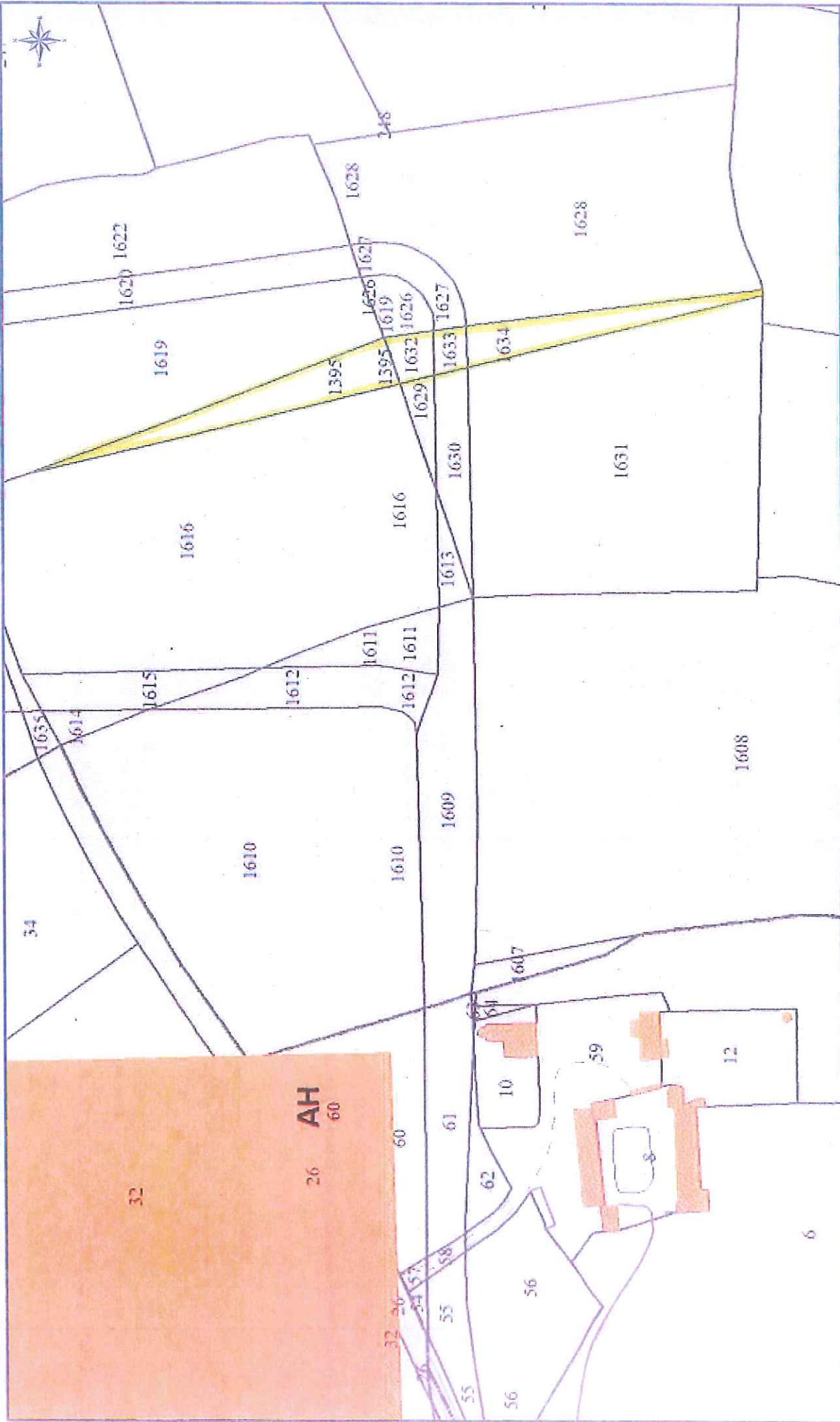
Plan de situation - Échange Com. Communes / Lycée Agricole





Échange Communauté de Communes / Lycée Agricole (Région)





Échange Lycée Agricole (Région) / Communauté de Communes

